

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT D'ABITIBI  
VILLE D'AMOS

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 AVRIL 2015

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville d'Amos tenue au lieu habituel des délibérations du conseil le lundi 27 avril 2015 à compter de 16 h 45, à laquelle étaient présents, outre le maire, monsieur Sébastien D'Astous, les conseillers(ère) suivants(e) :

Monsieur Yvon Leduc	siège n° 1;
Monsieur Robert Julien	siège n° 3;
Monsieur Denis Chandonnet	siège n° 4;
Monsieur Mario Brunet	siège n° 5;
Madame Micheline Godbout	siège n° 6;

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Étaient également présents à cette séance, madame Claudyne Maurice, greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 16 h 45.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Denis Chandonnet, APPUYÉ par le conseiller Yvon Leduc et RÉSOLU unanimement :

2015-196

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 27 avril 2015 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO VA-870 CONCERNANT L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS ROULANTS ET UN EMPRUNT SUFFISANT POUR EN DÉFRAYER LES COÛTS

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à l'acquisition d'équipements roulants pour ses besoins et un emprunt suffisant pour en défrayer les coûts;

CONSIDÉRANT QUE les coûts directs et indirects de ces acquisitions sont estimés à 986 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'une copie dudit projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QU'après l'adoption du règlement, la Ville doit tenir un registre pour les personnes habiles à voter.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Mario Brunet, APPUYÉ par la conseillère Micheline Godbout et RÉSOLU unanimement :

2015-197

D'ADOPTER le règlement n° VA-870 décrétant l'acquisition d'équipements roulants, nécessitant une dépense et un emprunt de 986 000 \$;

DE FIXER la tenue du registre le 11 mai 2015 de 9 h à 19 h sans interruption;

DE DÉSIGNER madame Claudyne Maurice, greffière, ou en son absence, madame Lyne Boucher, greffière adjointe, afin de tenir ce registre.

5. PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE

Aucune personne n'était présente.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant maintenant épuisé, monsieur le maire déclare la séance levée.

Et la séance est levée à 16 h 50.

---

Le maire,  
Sébastien D'Astous

---

La greffière,  
Claudyne Maurice